

MASTER 2 LANGUES et LITTÉRATURES ANCIENNES					
Parcours RECHERCHE					
Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type examen	Coefficient
	CM	TD			
SEMESTRE 3 et 4			60		
UE 1 – Outils Initiation aux ressources documentaires		25	5	dossier	2
UE 2 - Enseignements fondamentaux : 25 h d'enseignement choisi après concertation avec le directeur de recherches et relevant des discipline suivantes : Grammaire comparée des langues indo-européennes S3 Epigraphie grecque S3 Historiographie latine S4 Littérature latine néolatine S4	25		10	Oral	4
UE 3 Options (2) : 25 h d'enseignement au choix relevant : - des enseignements fondamentaux non choisis en UE 2 : Grammaire comparée des langues indo-européennes S3 Epigraphie grecque S3 Historiographie latine S4 Littérature latine néolatine S4 - ou des enseignements fondamentaux des autres mentions du Master Arts, Lettres, Langues, - ou des enseignements fondamentaux de la mention Mondes anciens et médiévaux du Master Sciences Humaines et Sociales	25		10	Selon dispositions propres à chaque discipline	4
UE 4 – Mémoire de recherche Sur un sujet de langue, littérature ou civilisation grecque ou latine			35	Soutenance semestre 4	14

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect du référentiel commun des études LMD du 28 juin 2007 (CEVu du 12 juin 2007 et CA du 28 juin 2007) . Modalités de contrôle des connaissances, Charles des examens, principales règles de fonctionnement des jurys

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant novembre (bureau 136 A, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.

Pour l'UE2TER S4, il est indispensable de trouver un directeur de recherche avant la fin du mois d'octobre.

Les étudiants ne soutenant que le mémoire de cette UE1 doivent aussi procéder à l'inscription pédagogique.

● Sessions d'examen :

- Chaque matière à l'intérieur des UE est sanctionné par un examen ou un contrôle continu. L'examen du 1er semestre a lieu en janvier; l'examen du 2ème semestre a lieu en mai.
- Chaque étudiant a droit à deux sessions d'examen pour chaque semestre. La seconde session des premier et second semestres a lieu en septembre.
- Les UE sont évalués par semestre. - La session de septembre consiste en une épreuve commune semestre 1 et 2.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres au sein d'une même session*. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20. 1^{ère} session = janvier et mai-juin

CAPITALISATION

Toute note \geq à 10/20 est conservée d'une session à l'autre. Dans ce cas, l'élément correspondant ne peut être repassé.

De même, si un groupe d'éléments, une UE ou un semestre est acquis, les enseignements le composant ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis, les enseignements qui le composent dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés à la 2^{ème} session. (septembre)

Si le M1 n'est toujours pas acquis à la 2^{ème} session, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés d'une année sur l'autre si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis, les enseignements qui le composent n'ayant pas de valeur en Crédits Européens et dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés l'année suivante.